

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 novembre 2014

Date de la convocation : 04/11/2014

Le dix novembre deux mille quatorze à 20 heures 00, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BAQUE, Maire
Présents : MM Jean-Pierre BAQUE, Maire, Nicole JOULLIE, Didier SARKISSIAN, François BUFFIN, Emerick DALLA-BARBA, Maires Adjoints, Josiane POURQUE, Laurence TOMASELLO Dimitri RANSAN, Gaston REY, Christian BEGUE, Isabelle LUSTRI, Paolo DE ALMEIDA, Mathieu MENDOUSSE,
Absents : Cécilia DEVAUX, Pascal DALLA-BARBA
Secrétaire de séance : Mathieu MENDOUSSE

- **École** : Monsieur François Buffin fait un compte rendu de la réunion du conseil d'école.
- Il informe l'assemblée qu'il y a un problème informatique : les ordinateurs des enfants sont équipés de Windows XP. Actuellement, les anti-virus de cette version ne sont plus mis à jour et la Directrice de l'école refuse de se servir des ordinateurs car elle craint les virus. Monsieur De Almeida doit traiter ce problème.

Circulation :

Un nouveau comptage de voiture sera demandé hors période scolaire

La mise en place d'un radar pédagogique sera demandé au Conseil Général et sera installé à l'entrée du village route d'Auch.

Routes :

L'élargissement de l'intérêt communautaire pour la compétence voirie de la communauté de communes a pour but d'accroître le CIF (coefficient d'intégration fiscale) de la communauté ce qui permettra d'obtenir une DGF (dotation globale de fonctionnement) plus importante.

Le fonctionnement de la compétence voirie n'entraînera dans les faits aucune modification pour les communes par rapport au fonctionnement actuellement. Les programmes de voirie seront établis, comme actuellement, en concertation avec les communes.

Afin de définir la voirie qui sera transférée, Emerick DALLA-BARBA va faire une étude

Syndicat Baïse : dissolution

A la demande du Syndicat d'aménagement de la Baïse, il convient que toutes les communes adhérentes de ce syndicat se déterminent sur sa dissolution et son adhésion à un nouveau syndicat. Après vote par 8 voix pour et 5 abstentions, le conseil municipal décide d'accepter la dissolution du Syndicat d'Aménagement de la Baïse et de demander au comité du Syndicat d'Aménagement de la Baïse de fixer les conditions de liquidation du syndicat.

Syndicat d'Entretien et d'Aménagement du Sousson, Cédon et des Baïses : adhésion de la commune :

Suite à la dissolution du Syndicat d'Aménagement de la Baïse, le conseil municipal décide d'accepter l'adhésion de la commune au Syndicat d'Entretien et d'Aménagement du Sousson, Cédon et des Baïses et désigne les délégués suivants :

Délégués titulaires (2) : François BUFFIN et Gaston REY

Délégué suppléant (1) : Mathieu MENDOUSSE

Renouvellement Mise à disposition de 2 agents à la Communauté de Communes Val de Gers :

Le conseil municipal

- accepte la mise à disposition de 2 fonctionnaires auprès de la communauté de communes de Val de Gers à compter du 01/09/2014 pour un an à raison de 6 H 87 pour un agent et de 8 H 16 pour l'autre agent pour participer à l'accueil et à l'animation des enfants durant les heures du CLAE.
- décide que la participation de la collectivité d'accueil sera réglée de la façon suivante : le traitement brut ainsi que les charges sociales afférentes correspondant au temps de mise à disposition seront remboursées par la communauté de communes Val de Gers. Le remboursement sera effectué annuellement sur présentation par la collectivité d'un état détaillé des paiements effectués.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition.

Assainissement :

La Trésorerie a transmis une liste de redevables qui n'ont pas payé l'assainissement et qu'elle n'arrive pas à recouvrer, soit parce que les personnes sont décédées, soit que les sommes sont trop minimes, etc...

Monsieur le Maire enverra une lettre de relance aux créanciers Barrannais.

Lotissement Couloumère :

Le conseil municipal a engagé une réflexion, à la suite des réunions avec le CAUE, sur le tracé de la voirie mais ne souhaite pas que l'éventuelle modification de ce tracé entraîne l'obligation de déposer un nouveau permis d'aménager.

Monsieur le Maire contactera la DDT et Monsieur Lalanne

Maison Ferrero

La communauté de communes va lancer l'appel à candidatures pur la maîtrise d'oeuvre de la réalisation de la maison de l'enfance à Barran.

Il semble judicieux, vu la configuration des différents bâtiments, de mettre à la disposition de Val de Gers le bâtiment nord afin de réaliser un ensemble cohérent.

La commune reste propriétaire du bâtiment.

Accord à l'unanimité.

Vestiaires :

Suite à l'incendie, l'expert a demandé des devis de remise en état.

L'entreprise Barbosa a fourni un devis de 9 000 € pour la remise en état pour la partie maçonnerie

Un devis a été demandé à Monsieur Baro pour l'électricité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 45.